



ACTE D'AUTORISATION

Approbation de modifications administratives déjà acceptées ? Famille de produits ? Meta SPC 4

Le Ministre de l'Environnement décide:

§1. Le meta SPC:

PPG_Class3_WB - Famille de produits - Meta SPC 4 est autorisé conformément à l'article 9a du Règlement d'exécution (UE) N° 354/2013 de la Commission du 18 avril 2013 relatif aux modifications de produits biocides autorisés conformément au Règlement (UE) n° 528/2012 du Parlement européen et du Conseil.

Cette autorisation reste valable jusqu'au 03/06/2024. Une demande pour un renouvellement de l'autorisation doit être introduite au plus tard 550 jours avant la date de fin d'autorisation.

Sans préjudice des dispositions imposées par la réglementation concernant les biocides, la composition, la forme, l'état physique du produit ainsi que ses propriétés chimiques et physiques doivent être conformes aux données déclarées lors de l'introduction de la demande.

- Nom et adresse de la personne physique et morale qui a obtenu l'autorisation :

PPG AC - FRANCE S.A
Immeuble Union Square, CS10055
rue de l'Union 1
FR 92565 Rueil-Malmaison
Numéro de téléphone: +33 (0)1 57 61 00 00 (du responsable de la mise sur le marché)

- Nom commercial des produits contenus dans la famille de produits ? meta SPC 4:
 - o X6236
- Numéro d'autorisation de la famille de produits ? meta SPC 4: BE2019-0065-04-00
- Utilisateur(s) autorisé(s): Grand public et professionnels
- Forme sous laquelle le meta SPC est présenté:
 - o EW - emulsion de type aqueux
- Nom et teneur de chaque principe actif:

Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6): 0.05 % Cyperméthrine (CAS 52315-07-8): 0.11 % Propiconazole (CAS 60207-90-1): 0.16 %
--



Tebuconazole (CAS 107534-96-3): 0.05 %

- Substances préoccupantes :

1,2-benzisothiazol-3(2H)-one (CAS : 2634-33-5) : 0.026%

Mixture of 5-chloro-2-methyl-2H-isothiazol-3-one and 2-methyl-2H-isothiazol-3-one (CAS: 55965-84-9): 0.00135%

- Type de produit et usage en vue duquel les produits du meta SPC sont autorisés:

8 Produits de protection du bois

Exclusivement autorisé pour le traitement préventif ou curatif du bois en classe d'usage 1, 2 et 3.1

- Date limite d'utilisation des produits contenus dans le meta SPC : Date de production + 2 ans
- Organismes cibles :
 - o Basidiomycètes - champignons destructeurs du bois / pourriture cubique
 - o *Hylotrupes bajulus*
 - o *Reticulitermes sp*
 - o *Anobium punctatum*
 - o *Heterotermes spp*
 - o *Lyctus brunneus*

§2. Fabricant des produits contenus dans le meta SPC et fabricant de chaque substance active:

- Fabricant PPG_Class3_WB - Famille de produits - Meta SPC 4:
PPG AC - FRANCE S.A, FR
- Fabricant Butylcarbamate de 3-iodo-2-propynyle (IPBC) (CAS 55406-53-6):
TROY CHEMICAL COMPANY BV, NL
- Fabricant Cyperméthrine (CAS 52315-07-8):
ARYSTA LIFESCIENCE BENELUX SPRL, BE
- Fabricant Propiconazole (CAS 60207-90-1):
JANSSEN PMP, a division of JANSSEN PHARMACEUTICA N.V., BE
- Fabricant Tebuconazole (CAS 107534-96-3):
LANXESS DEUTSCHLAND GMBH, DE

§3. Conditions particulières imposées à la commercialisation et à l'utilisation des produits du



meta SPC:

- Ce meta SPC fait partie de la famille de produits autorisée sous le nom PPG_Class3_WB ? Famille de produits avec le numéro d'autorisation BE2019-0065-00-00.
- Voir le résumé des caractéristiques de la famille de produits.

§4.Classification des produits contenues dans le meta SPC:

- Classe de danger et catégorie de danger selon CLP-SGH:

Code H	Classe et catégorie
H290	Substance ou mélange corrosif pour les métaux - catégorie 1
H400	Toxicité aiguë (milieu aquatique) - catégorie 1
H410	Toxicité chronique (milieu aquatique) - catégorie 1

§5.Conditions particulières à l'(aux) usage(s):

- Circuit: circuit restreint

Conformément à l'article 35 de l'AR du 4 avril 2019 relatif à la mise à disposition sur le marché et à l'utilisation des produits biocides, ce produit ne peut être mis à disposition sur le marché que par un vendeur qui est enregistré conformément à l'article 40 du même AR, et utilisé que par un utilisateur qui est enregistré conformément à l'article 41 du même AR.

Ils doivent, à tout moment, lorsqu'ils sont en possession de ce produit, satisfaire aux conditions indiquées dans ce paragraphe.

- Dérogation accordée:

Pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour le grand public, une dérogation aux articles 35, 40 et 41 de l'arrêté royal du 4 avril 2019 est accordée: les utilisateurs grand public et les vendeurs sont exemptés des obligations liées au circuit restreint. Toutefois, pour le(s) usage(s) autorisé(s) pour les professionnels, les obligations pour les utilisateurs professionnels et les vendeurs restent d'application.

- Stockage et transport:

Toute activité doit être permise conformément aux dispositions réglementaires applicables
Respect des
1) dispositions légales et réglementaires régionales applicables; et
2) conditions imposées, dans le permis d'environnement, par l'autorité délivrant le permis en matière de stockage et de transport des substances et produits dangereux.



- Conditions d'usage:
 - o Pour usage professionnel:

Catégorie	Condition	Description	Norme EN
Mains	Gants	Résistants aux produits chimiques	EN 374-1:2003
Corps	Combinaison	Catégorie III Type 6	EN 13034:2005+A1:2009

Bruxelles,

Meta SPC dans une famille de produits biocides le 30/01/2020
Approbation de modifications administratives déjà acceptées le

POUR LE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,

Celhoofd cel biociden - Chef de cellule de la cellule biocides
(Bij M.B. 17/05/2019 - Par A.M. 17/05/2019)
L. Louis

27/12/2020 12:25:08